



STATISTIQUES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

S'appuyant sur la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée le 19 septembre 2016, le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières énoncera un ensemble de principes, d'engagements et d'accords entre les Etats Membres concernant les migrations internationales sous tous leurs aspects. Il doit apporter une contribution importante à la gouvernance mondiale et renforcer la coordination s'agissant des migrations internationales. Les « documents thématiques » élaborés par l'OIM pour examen par les Etats Membres donnent un aperçu des sujets essentiels et esquissent des suggestions afin d'éclairer les acteurs participant au processus de consultations de 2017 qui conduira aux négociations intergouvernementales et à l'adoption du pacte mondial sur les migrations.

INTRODUCTION

Pour pouvoir dûment gérer les flux migratoires et protéger les droits des migrants, les décideurs du monde entier ont besoin de données actuelles, fiables, accessibles et comparables sur les migrations internationales. Souvent, les idées erronées sur l'ampleur du phénomène migratoire et de ses effets découlent d'un manque de données ou bien d'une présentation ou d'analyses médiocres des données sur la migration. Le manque de données peut également se traduire par des politiques et des interventions mal conçues et entrave l'identification des migrants en situation de vulnérabilité ainsi que l'assistance pouvant leur être apportée¹.

Tout en reconnaissant depuis de nombreuses années qu'il y a lieu de remédier au plus vite à la rareté des données sur la migration², les Etats ne se sont toujours pas entendus sur les moyens de combler au mieux les lacunes en matière de données et d'améliorer la disponibilité des données sur la migration. C'est pourquoi le processus relatif au pacte mondial sur les migrations offre à la communauté internationale l'occasion d'arrêter un ensemble de priorités en vue d'améliorer les données sur les migrations internationales au cours des années à venir, en s'appuyant sur des engagements pris par ailleurs, notamment dans la Déclaration de New York. Cette mesure est importante pour pouvoir mieux comprendre les facteurs et les incidences des migrations, ainsi que les besoins et les vulnérabilités des migrants.

Les références à la migration, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ont donné une nouvelle impulsion aux efforts visant à améliorer les données sur les migrations internationales. Les 17 objectifs de développement durable (ODD) obligent à recueillir et à analyser des données sur les coûts et les incidences des migrations, ainsi que des données ventilées par statut migratoire, de façon à ce que personne ne soit « laissé de côté ». Plus précisément, la cible 10.7 des ODD invite les Etats à faciliter la migration de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable par la mise en œuvre de politiques migratoires bien gérées (voir l'annexe 1 pour les principales références à la migration figurant dans les ODD).



La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants va plus loin encore, en engageant les Etats à faire en sorte que les données sur la migration soient :

« ventilées par sexe et par âge, et faire apparaître des informations sur les flux réguliers et irréguliers de migration, les répercussions économiques des migrations et des déplacements de réfugiés, la traite des êtres humains, les besoins des réfugiés, des migrants et des communautés d'accueil et d'autres questions ».

S'il est trop tôt pour prédire la teneur des recommandations du pacte mondial sur les migrations et les moyens mis en œuvre pour en assurer le suivi, il paraît néanmoins évident que la priorité doit nécessairement être donnée à un renforcement des efforts internationaux visant à recueillir, analyser et partager les données sur la migration avec plus d'efficacité à l'avenir.

ENJEUX

Il est largement admis que nos connaissances sur la migration – notamment en ce qui concerne les flux migratoires et les facteurs de migration ainsi que ses incidences – sont extrêmement lacunaires en raison de la rareté de données de qualité³. A titre d'exemple, le Center for Global Development a, dans un rapport paru en 2008, estimé que le plus grand obstacle auquel se heurte la formulation de politiques fondées sur des éléments factuels tient à l'absence de données ventilées, précises et comparables sur les populations et les flux de migrants⁴.

Plus récemment, l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations, Peter Sutherland, a fait observer, dans son rapport paru en 2017, que « la communauté internationale peine encore aujourd'hui à répondre à certaines questions fondamentales. Qui sont les migrants ? Où se trouvent-ils ? D'où viennent-ils ? Où ont-ils migré ? Ces questions restent souvent sans réponse, particulièrement lorsqu'il s'agit de déplacements entre pays en développement. »⁵

Il existe relativement peu de données sur la migration qui soient comparables à l'échelle internationale, et un seul des indicateurs clés sur les migrations liés aux ODD entre actuellement dans la catégorie I des indicateurs⁶. Il demeure difficile de répondre à des questions même élémentaires, telles que le nombre de personnes dans le monde qui ont migré au cours d'une année donnée. Environ un pays sur quatre dans le monde communique régulièrement à la Division de statistique des Nations Unies des données sur les flux migratoires internationaux. En Asie, par exemple, dix pays seulement sur les 48 que compte la région ont fourni des données sur les flux d'immigration et d'émigration entre 2005 et 2014.

De surcroît, des informations de base sur les politiques migratoires nationales font souvent défaut. A l'heure actuelle, il n'existe aucune enquête mondiale détaillée consacrée aux politiques migratoires nationales. En outre, les données relatives à la santé et au bien-être des migrants ne sont pas recueillies systématiquement à l'échelle mondiale, et sont particulièrement lacunaires dans les pays en développement⁷. Etant donné que de nombreux migrants sont dépourvus de documents, les données concernant ceux qui se trouvent dans des situations particulièrement vulnérables sont souvent très difficiles à obtenir. C'est pourquoi un grand nombre de migrants demeurent invisibles, tout en représentant une part importante de la population migrante dans de nombreux pays.



Les raisons pour lesquelles les données sur la migration sont limitées et insuffisamment analysées, partagées ou utilisées sont multiples. Par exemple, elles peuvent tenir à l'insuffisance, dans certains pays, de moyens humains et financiers pour les recueillir et les analyser. Même si la migration est considérée comme une question sensible à l'échelle nationale, la collecte de données y afférentes peut ne pas être jugée prioritaire. Même lorsque des données sont recueillies, elles peuvent ne pas être pleinement diffusées sur le territoire national ou d'un pays à l'autre si les dirigeants craignent qu'elles soient mal interprétées. D'un point de vue technique, de nombreuses difficultés se posent en raison de la nature dynamique du phénomène migratoire⁸. Les migrants ne peuvent représenter qu'un faible pourcentage de la population d'un pays et, de ce fait, peuvent être difficiles à identifier dans les enquêtes nationales. Souvent, les définitions de la migration varient d'un pays à l'autre et ne sont pas comparables. Les migrants en situation irrégulière peuvent tout simplement ne pas vouloir être recensés par les autorités nationales de peur d'être renvoyés chez eux.

Bien que les meilleures données sur la migration proviennent le plus souvent des recensements, ceux-ci peuvent dater de plusieurs années. D'habitude, les recensements ne comportent qu'un nombre limité de questions sur la migration et, de ce fait, ne livrent pas les informations détaillées qui sont nécessaires pour analyser en profondeur les causes ou les conséquences des migrations internationales. Pour effectuer de telles analyses, un plus grand nombre d'enquêtes spécialisées auprès des ménages de migrants sont nécessaires. Or, il n'existe actuellement aucun programme mondial d'enquêtes sur la migration pour aider les pays à recueillir de telles données.

MESURES SUGGEREES

Les mesures ci-après devraient compléter celles que de nombreux Etats mettent déjà en œuvre ou envisagent de mettre en œuvre pour surveiller les objectifs de développement durable, y compris les efforts déployés pour ventiler les indicateurs relatifs aux ODD par statut migratoire.

1. Inciter les pays à établir un « plan national de données sur la migration »

Tous les pays du monde devraient déterminer leurs besoins en matière de données sur la migration en s'aidant de plans nationaux de données sur la migration. Ceux-ci pourraient être élaborés à la lumière des rapports nationaux sur la migration, qui font apparaître les grandes tendances ainsi que les lacunes et les besoins en matière de données. Des rapports nationaux complets sur la migration avaient été proposés pour la première fois en 2005 dans le but de centraliser toutes les données relatives à la migration à l'échelle nationale⁹, et non pas simplement pour servir de rapports statistiques. Un tel processus de collecte et d'analyse de données était également censé promouvoir une meilleure cohérence politique et une compréhension plus profonde des besoins en matière de renforcement des capacités.

Pour l'établissement de tels rapports, les pays pourraient créer des groupes interministériels chargés de déterminer quelles données sont actuellement recueillies et comment elles sont utilisées et partagées. La création d'un groupe de travail interministériel composé de responsables des politiques de migration et de fonctionnaires des bureaux nationaux de statistique permettrait de sensibiliser à l'importance d'investir dans la collecte de données pour améliorer la formulation des politiques.



Les Etats devraient aussi être incités à mieux utiliser les données déjà recueillies. Trop souvent, les données sur la migration sont éparpillées entre divers organismes et ministères nationaux, si bien qu'il est difficile de se faire une idée exacte des tendances migratoires nationales et des lacunes en matière de données.

Des consultations nationales sur les données peuvent attirer l'attention sur l'importance de valoriser l'utilité des données, en établissant un ensemble de principes garantissant qu'elles sont utilisées de manière responsable, dans le respect de la vie privée et des droits de toutes les personnes, y compris les migrants¹⁰. Etant donné l'utilisation croissante des technologies de pointe en matière de gestion des migrations, de vol de données, de perte de données et de divulgation de données sensibles, il conviendrait d'encourager les pays à élaborer et à mettre en œuvre des directives relatives à la protection des données.

2. Investir dans le renforcement des capacités en matière de données

Si les pays sont plus nombreux à établir des plans de données sur la migration, il sera plus facile à la communauté internationale de déterminer les priorités de l'aide en matière de renforcement des capacités. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 recommande expressément de renforcer les capacités à l'appui des plans nationaux de mise en œuvre des ODD. La cible 17.18 concerne le renforcement des capacités, afin de « disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique [et] statut migratoire (...) ». Il est indispensable de disposer de données de bien meilleure qualité sur la santé, l'éducation, l'emploi et le revenu des migrants si l'on veut que ceux-ci ne soient pas laissés de côté.

Des données de meilleure qualité sont également nécessaires pour réduire les risques et les coûts liés à la migration, surtout en temps de crise et quand les mouvements sont soudains et massifs. Trop de migrants entreprennent actuellement des périple dangereux au cours desquels ils mettent leur vie en danger, tandis que d'autres sont victimes d'exploitation et de la traite. S'il est vrai que des progrès ont été accomplis ces dernières années pour réunir des données sur la migration dangereuse, il reste encore beaucoup à faire pour surveiller les décès de migrants dans le monde¹¹. Des méthodes novatrices de collecte de données sur les migrants en situation de vulnérabilité doivent être mises au point et diffusées plus largement¹².

Alors que la nécessité d'une « révolution des données sur le développement »¹³ est de mieux en mieux admise, de nouvelles possibilités s'offrent en faveur d'un renforcement des capacités en matière de données sur la migration. Pour les concrétiser, il est fondamental d'introduire la migration dans les efforts plus larges déployés pour améliorer les données sur les indicateurs de développement durable.

Selon toute vraisemblance, seules des enquêtes spécialisées sont en mesure de livrer la masse de données nécessaires pour comprendre pleinement les flux migratoires et leurs incidences. Il a été suggéré d'élaborer une enquête mondiale sur les migrations car les sources actuelles de données migratoires ne permettent pas de répondre aux innombrables questions de politique concernant la migration¹⁴.

3. Faciliter le dialogue inter-Etats sur les données

Une grande partie des données dont un pays peut avoir besoin pour bien gérer les migrations devra vraisemblablement être recueillie par un autre pays qui accueille les ressortissants du premier. Bien qu'il soit largement admis que les données sur la migration sont importantes et qu'elles doivent être améliorées, les moyens permettant de combler au mieux les lacunes en matière de données sur la migration n'ont guère été débattus à l'échelle mondiale. Une enceinte internationale s'occupant



spécifiquement des statistiques migratoires pourrait contribuer à un meilleur dialogue entre les pays et, ce faisant, faciliter l'identification des lacunes communes en matière de données ainsi que des domaines d'action prioritaires.

Des projets statistiques et des initiatives concernant la migration sont en cours dans de nombreux pays. Or, ces initiatives demeurent souvent éparses et enfermées à l'intérieur des différentes disciplines, et sont rarement mises en commun et diffusées d'une façon globale. Le nouveau Forum international sur les statistiques migratoires proposé par l'OCDE, l'OIM et le DAES en partenariat avec de nombreux autres organismes et acteurs se réunira pour la première fois en janvier 2018 à Paris¹⁵. Il offrira une importante occasion de promouvoir un « dialogue sur les données » entre pays d'origine, de destination et de transit, dont les priorités et les capacités en matière de données sont souvent différentes.

4. Exploiter des sources de données non traditionnelles

Un nombre croissant de données sur la migration sont aujourd'hui générées, non par les bureaux nationaux de statistique rattachés aux gouvernements, mais par le secteur privé ou des organismes internationaux, comme en témoigne, entre autres, la quantité sans précédent de données automatiquement générées par l'utilisation d'appareils numériques ou de plateformes et d'outils en ligne, appelées communément mégadonnées ou « Big Data ». Les innovations technologiques et la réduction du coût des appareils numériques partout dans le monde signifient que les données numériques sont produites en temps réel, à une vitesse sans précédent. De fait, le « volume » de données disponibles aujourd'hui est plus important qu'à aucun moment de l'histoire de l'humanité. En outre, le nombre et la taille des organisations actives dans le domaine de la migration et au service des migrants se sont considérablement accrus ces dernières années, ce qui a également produit davantage de données sur la migration¹⁶.

Le nombre d'études sur la migration fondées sur les mégadonnées est relativement limité, mais en augmentation rapide¹⁷. Cependant, l'exploitation des mégadonnées soulève d'importantes difficultés. Plus particulièrement, l'utilisation de données produites par inadvertance par les utilisateurs d'appareils mobiles et de plateformes Internet pose de sérieux problèmes d'ordre éthique et en matière de respect de la vie privée et des droits de l'homme. Il faut que les décideurs identifient les aspects problématiques de l'utilisation de mégadonnées, quelle qu'en soit la finalité, y compris la recherche, et qu'ils s'emploient à y remédier, éventuellement en mettant en place un mécanisme de réglementation qui fixe des conditions et des limites à l'accès et à l'utilisation de certains types de données.

5. Surveiller plus systématiquement les progrès en matière de données

Pour sensibiliser à l'importance de la collecte, de l'analyse et du partage de données sur la migration, les Nations Unies pourraient produire deux fois par an, avec les contributions de diverses parties prenantes, un rapport mondial qui ferait apparaître les progrès accomplis dans le monde pour améliorer les données sur la migration et qui formulerait des recommandations concrètes pour aller plus loin. Un tel rapport pourrait notamment indiquer comment collecter des données qui faciliteront le suivi donné aux recommandations du pacte mondial sur les migrations.

Cet exercice devrait s'appuyer sur, et venir en complément de, la surveillance des ODD, y compris les indicateurs relatifs à la migration qui sont actuellement rangés en trois catégories¹⁸. Un tel rapport pourrait, en outre, indiquer comment les données sur la migration s'améliorent d'année en année à l'échelle mondiale¹⁹. Il servirait de point de référence pour mesurer les progrès. Un cadre de rapport standard pourrait être mis en place pour surveiller les améliorations en matière de collecte de données



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Pacte mondial sur les migrations | Document thématique sur les statistiques sur les migrations internationales

et de développement des capacités. L'établissement d'un rapport mondial régulier concernant « l'état des données sur la migration » permettrait aussi à la communauté internationale d'identifier les domaines dans lesquels des améliorations devraient être apportées en priorité en matière de collecte et d'analyse de données à l'échelle mondiale.



ANNEXE

Annexe 1. Exemples de cibles des ODD se rapportant à la migration

Objectif 4 relatif à l'éducation

Cible 4.b. (bourses d'études)

D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.

Objectif 5 relatif à l'égalité entre les sexes

Cible 5.2. (violence fondée sur le sexe)

Eliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

Objectif 8 relatif à l'emploi et au travail décent

Cible 8.7. (mettre un terme à l'esclavage moderne)

Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

Cible 8.8. (droits des travailleurs migrants)

Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

Objectif 10 relatif à la réduction des inégalités dans et entre les pays

Cible 10.7. (migrations sûres)

Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées d'ici à 2030.

Cible 10.c. (rapatriements de fonds des migrants)

D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent.



Objectif 16 relatif à des sociétés pacifiques et inclusives

Cible 16.2. (traite d'enfants)

Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

Objectif 17 relatif au partenariat mondial

¹ Etant donné qu'environ la moitié de tous les migrants sont des femmes, il est particulièrement important que les données soient ventilées par sexe.

² En 1998 déjà, les Nations Unies relevaient que « [m]algré l'importance croissante des migrations internationales et les préoccupations que ces migrations tendent à susciter, les statistiques nécessaires pour définir les flux migratoires, en analyser l'évolution dans le temps et fournir aux gouvernements une base leur permettant de formuler et de mettre en œuvre des politiques font très souvent défaut. » Recommandations de l'ONU en matière de statistiques des migrations internationales, Nations Unies, New York, 1998.

³ Voir CGD, 2009 op.cit, et le Rapport mondial sur le développement humain 2009 du PNUD – Lever les barrières : Mobilité et développement humains, ainsi que le Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations, 2017, op.cit.

⁴ Centre for Global Development, « Migrants Count: Five Steps Toward Better Migration Data », Washington DC, 2009.

⁵ Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations, Assemblée générale des Nations Unies, 3 février 2017, A/71/728.

⁶ Les Nations Unies rangent dans la catégorie I les « indicateurs clairement définis sur le plan conceptuel, pour lesquels on dispose d'une méthode de calcul et de normes arrêtées et au titre desquels les pays produisent régulièrement des données ». Voir l'exposé de Keiko Osaki intitulé « Migration and the SDGs », Conférence internationale sur l'amélioration des données relatives aux migrations internationales, 2-3 décembre 2016, Berlin, à l'adresse www.GMDAC.iom.int.

⁷ Les deuxièmes consultations mondiales sur la santé dans le contexte migratoire, organisées par l'OIM, l'OMS et le Gouvernement de Sri Lanka en mars 2017, ont pris acte de cette difficulté et ont préconisé la création d'une centrale mondiale d'information permettant d'identifier et de partager des informations sur les bonnes pratiques en matière de données relatives à la santé des migrants.

⁸ Voir les Recommandations de l'ONU en matière de statistiques des migrations internationales, 1998, op.cit.

⁹ Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée Migration et développement : des orientations concrètes, COM (2005), 390, p. 38, annexe 8.

¹⁰ Voir OIM, 2010, Manuel de protection des données, OIM, Genève.

¹¹ Voir le volume 2 de l'ouvrage « Fatal Journeys », OIM, Genève, 2016, pour un aperçu des lacunes actuelles en matière de données sur cette question.

¹² Voir Debora Gonzalez (2016), « IOM's Displacement Tracking Matrix in the context of migration flows to Europe », Migration Policy Practice, octobre-décembre 2016, disponible à l'adresse www.iom.int.

¹³ En 2014, le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, créé par le Secrétaire général des Nations Unies, a publié le rapport intitulé « A World that Counts: Mobilising the Data Revolution for Sustainable Development », dans lequel il recommande de consentir d'importants investissements à l'appui de la révolution des données sur le développement, après une évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités.

¹⁴ Voir Richard Bilsborrow, 2016, « The Global Need for Better Data on International Migration and the Special Potential of Household Surveys ».



¹⁵ Le Forum international sur les statistiques migratoires réunira des producteurs, des analystes et des utilisateurs de statistiques migratoires. Il renforcera l'échange d'informations, promouvra l'apprentissage mutuel et facilitera la coopération entre les parties prenantes.

¹⁶ Le développement des interventions de l'OIM signifie qu'elle génère davantage de données que jamais auparavant – pour un résumé des activités statistiques de l'OIM de 2011 à 2015, voir www.GMDAC.iom.int.

¹⁷ Laczko, Frank, et Rango, Marzia (2014), "Can Big Data help us achieve a "migration data revolution" ?, Migration Policy and Practice, vol. IV, numéro 2, avril-juin.

¹⁸ La Division de statistique des Nations Unies applique un système de catégories pour classer les indicateurs des ODD : niveau 1 – l'indicateur correspond à un concept précis, il existe une méthode et des normes établies et les données sont produites régulièrement par les pays ; niveau 2 – l'indicateur correspond à un concept précis, il existe une méthode et des normes établies mais les données ne sont pas produites régulièrement par les pays ; niveau 3 – il n'existe pas de méthode ou de normes établies pour l'indicateur, ou elles sont en cours d'élaboration ou d'essai.

¹⁹ Une possibilité consisterait à surveiller la mise en œuvre des recommandations de la Commission on International Migration Data for Development Research and Policy, dont le rapport intitulé « Migrants Count: Five steps to better migration data » formule cinq recommandations clés :

1. Faire en sorte que davantage de recensements comprennent des questions élémentaires sur la migration,
2. Exploiter davantage les données administratives sur les migrants internationaux,
3. Mieux exploiter les données sur la migration recueillies dans les enquêtes sur la main-d'œuvre,
4. Intégrer des modules sur la migration dans les enquêtes existantes sur les ménages,
5. Publier les microdonnées issues d'enquêtes sur la migration et des recensements.